

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Vendémiaire, an VIII.



Grande fermentation dans l'isle de Sardaigne. — Méintelligence entre le duc d'York et sir Ralph Abercrombie. — Détails du combat qui a eu lieu entre les armées française et anglo-Russe. — Préparatifs pour le passage du Rhin par l'armée française. — Discussion sur le projet de résolution relatif à la répartition des contributions pour l'an 8. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. par an, 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

D' Ajaccio (en Corse) le 28 fructidor.

Parmi les divers bâtimens ennemis que nos corsaires font entrer dans ce port, il s'est trouvé un bâtiment sarde qui se rendoit de Livourne à Cagliari. On a fait prisonniers quelques piémontais & le fameux comte Céruti, ministre de l'intérieur à Turin, du tems du roi. Il se trouve maintenant dans la citadelle de cette ville, où il sera gardé comme otage.

Les dernières lettres de Sardaigne nous apprennent la mort du duc de Monferrat, frere du roi, & gouverneur de Sassari. Il a voulu faire le tour de la province septentrionale, pour appaiser quelques mouvemens qui se manifestoient déjà dans plusieurs villagess après l'augmentation des impôts & les nouveaux ordres du roi pour le rétablissement des droits féodaux que les Sardes veulent abolir. Le gouverneur n'ayant pas trouvé dans ce pays le dévouement sur lequel il comptoit, en fut tellement affecté que sa santé s'altéra. Le chagrin & l'excès de la fatigue aggravèrent sa maladie & le conduisirent au tombeau.

Nous avons été instruits par les mêmes lettres de fêtes & des réjouissances publiques ordonnées par le roi après la nouvelle de la victoire de Novi. Le portrait de Suwarow a été exposé dans la grande porte du palais du roi, avec cette inscription : *Au magnanime et invincible maréchal Suwarow, généralissime des armées de S. M. sarde, vainqueur de l'Italie et sauveur de noire sainte religion.*

DANEMARCK.

Copenhague, le 2 vendémiaire.

La peste fait à Maroc des progrès terribles. Les villes de Fel & de Salé sont presque entièrement désertes; & la contagion s'avance rapidement vers Tanger, Tetnan & Mogador. Dans la capitale, le nombre des vivans ne suffit pas pour enterrer les morts : les cadavres restent dans les rues; ce qui ne contribue pas peu à la prompt communication de cette maladie.

L'escadre anglaise accompagnée de plusieurs vaisseaux de

ligne & autres bâtimens étant arrivée dans la rade de Tencen, & ayant communiqué avec les habitans des montagnes de l'Arabie, le gouvernement espagnol a ordonné une quarantaine à tous les vaisseaux qui ont eu avec cette flotte le moindre rapport.

Le sucre brut est tombé ici, le mois dernier, de 50 à 60 pour cent, & ne trouve presque plus d'acheteurs, parce qu'ils attendent encore une baisse plus considérable.

ANGLETERRE.

De Londres, le 5 vendémiaire.

Les trois pour cent consolidés ont été aujourd'hui à 61 $\frac{3}{4}$.

Il paroît qu'aujourd'hui l'intention de M. Pitt est de ne demander au parlement que la somme de quatre millions pour les besoins du service public jusques au mois de ventôse.

On répand, depuis deux jours, le bruit d'une méintelligence entre le duc d'York & sir Ralph Abercrombie. Ce bruit semble confirmé par le rapport du duc d'York sur la bataille de Berghen. Après avoir cité, avec éloge, tous les autres généraux, il garde un silence absolu sur Abercrombie, l'un de nos plus anciens généraux & de nos meilleurs officiers. Il se propose, dit-on, de revenir incessamment.

Deux parlementaires français, arrivés de Dunkerque, ont débarqué 500 prisonniers anglais. On dit qu'avant l'expédition de Hollande nous n'avions en France qu'environ 1,000 prisonniers, tandis qu'on porte à près de 40,000 les prisonniers français que nous avons ici.

La flotte du lord Bridport vient d'être augmentée de 4 vaisseaux; ainsi elle se trouve actuellement forte de 44 vaisseaux.

Les Français faits prisonniers à la prise de Séringapatham, sont déjà arrivés à Porsmouth à bord du *Triton*. La capitale de Tippe-Saib étoit défendue par 400 canons.

L'amiral anglais qui commande dans les Antilles, vient de saisir encore & de confisquer plusieurs bâtimens, voguant sous pavillon américain & chargés de propriétés américaines.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De le Haye, le 11 vendémiaire.

Les Anglais sont toujours à Médemblick. Les orangistes leur ont livré Enkhuysen, où la contre-révolution est faite. Les gouvernans actuels se sont intitulés *membres de la police provisoire d'Enkhuysen*. Les Anglais y ont acheté à un très-haut prix tous les vivres qui s'y trouvoient. Ils se sont aussi emparés de la maison de compagnie des Indes orientales, dans laquelle ils ont enlevé les canons, les munitions & les bois de charpente. Ils ont en outre sommé le Lemmer,

petit port de la plus grande importance pour la communication des ci-devant provinces d'Over-Yssel & de la Frise avec Amsterdam. On dit même qu'ils s'en sont emparés après un court bombardement.

On assure que les Anglais embarquent au Helder beaucoup de cavalerie & de grosse artillerie. On craint que ce ne soit pour une expédition contre la Frise.

On a signalé du pampus une flotte ennemie de soixante bâtimens de guerre, dont les plus forts sont de grosses frégates. On croit que ces forces sont destinées à une entreprise contre Amsterdam. On attend de Flessingue dans ce premier port une flottille française destinée à croiser dans le Zuiderzée. Elle est commandée par le contre-amiral Castigné.

De Harlem, le 11 vendémiaire.

Hier, 10 vendémiaire, l'ennemi prodigieusement renforcé, a attaqué avec une grande vigueur tous nos postes. Malgré notre résistance opiniâtre pendant quinze heures, le combat ayant commencé à cinq heures & demie du matin & fini à dix heures de la nuit, il s'est maintenu dans une position que nous occupions : ainsi nous rétrogradons, sauf à reprendre un ample revanche, aussi-tôt que des renforts seront arrivés. L'ennemi a perdu beaucoup plus de monde que nous ; nous avons fait beaucoup de prisonniers, parmi lesquels sont des montagnards écossais, hommes grands, forts, courageux & sans-culottes : ils ont une espèce de jupe très-courte qui prend aux hanches & finit au-dessus du genoux qui reste nud, ainsi que la partie supérieure de la jambe. Ils ont des bonnets à peu-près comme ceux de nos grenadiers.

Le général Brune a déployé dans ce mouvement rétrograde plus de talens encore qu'à la bataille du 5^e. jour complémentaire. Il a su rallier avec promptitude les troupes qu'on avoit jettées un moment en désordre. Les français seuls ont eu à soutenir le choc de l'ennemi : la division bavaroise du centre a été vivement canonnée pendant quelques heures & a parfaitement riposté avec son artillerie. La division du général Daendels, formant la droite, n'a pas eu occasion de donner ; l'ennemi ne l'a point inquiétée. Le quartier-général doit être aujourd'hui à Beverwik, à quatre lieues en arrière d'Alkmaer que, peut-être, l'on pourra encore défendre.

RÉPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre d'Arar, du 8 vendémiaire.

Les russes ne veulent point se rendre, parce qu'on leur a fait croire que les français couperoient aux prisonniers les mains & les petits doigts des pieds. On poursuit les débris de l'armée ennemie, & nous sommes déjà très-près de Schaffhouse. On évalue la perte des russes, en tués, blessés & prisonniers, à 14,000 hommes. Ils se sont fait hâcher ; on marchoit sur des cadavres en avant de Zurich. La plupart des prisonniers ne se sont rendus que parce qu'ils étoient blessés. Le général en chef russe Binck-Korsakow a été tué par un hussard. On l'a enterré à Aonuk, à une demi-lieue de Zurich, avec tous les honneurs de la guerre. Le général autrichien Hotze a été également tué. On dit qu'il y a d'autres généraux russes tués ou faits prisonniers. Il est passé ici ce matin 1,800 russes prisonniers & 2,000 & quelques autrichiens.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 13 vendémiaire.

Le quartier-général de l'armée du Rhin est parti d'ici hier pour Landau. Les troupes qui étoient en marche pour

remonter le Rhin ont reçu contre-ordre & descendent de nouveau ce fleuve. La division formant l'avant-garde se rend dans les environs de Frankenthal, vis-à-vis Manheim. Celle qui étoit stationnée dans les environs de Berghabern & de Landau, marche sur Worms. La cavalerie, sous les ordres du général Hautpoult, qui étoit depuis quelques jours dans les environs de Wissembourg, se porte de nouveau sur Neustadt & Turckheim, & de-là sur le Rhin. La division postée depuis quelque tems à Neustadt, part pour Oggesheim. Tous ces mouvemens & les préparatifs que l'on fait, font présumer que l'armée tentera un nouveau passage du Rhin. On ignore s'il aura lieu à Mayence sur le pont qui y est établi, ou si on le tentera entre Wors & Gemmersheim. Dans tous les cas, il n'éprouvera pas beaucoup de difficultés, attendu que la rive droite est presque entièrement dégarnie. Depuis le départ du prince Charles pour la Haute-Souabe, il n'est resté entre le Mein & le Neckar que le corps d'armée du général Starray, fort de 10,000 hommes environ & de quelques mille paysans de la levée en masse.

Nous venons de recevoir l'agréable nouvelle qu'une partie du corps d'armée de Suwarow vient d'être battue par Massena dans les environs de Glaris, où il avoit pénétré. Suwarow se replie dans les Grisons, où Massena le poursuit & espère l'envelopper.

De Paris, le 16 vendémiaire.

Il est aujourd'hui reconnu que la dépêche télégraphique, portant que Suwarow étoit déjà battu, & qu'on lui avoit pris 10 mille hommes, avoit été mal traduite. Elle annonçoit seulement, dit-on à présent, que Massena alloit à la rencontre du général russe, sans perdre de vue l'approche de l'archiduc Charles.

Il est arrivé avant-hier au soir au Luxembourg un courrier d'Helvétie. Mais il paroît qu'il n'apportoit que des détails sur nos premières victoires dans ce pays.

— Le citoyen Durand, ci-devant chef aux relations extérieures, vient de partir avec une mission diplomatique au dehors ; mais on ignore sa destination. Les uns lui font prendre la route de Hambourg ; les autres, celle de Gènes.

— Je soutiens, dit un écrivain célèbre, que l'emprunt forcé aura produit un bon effet entre cent mauvais ; c'est de flétrir l'impôt progressif en plein triomphe, & par cette raison de le flétrir à jamais.

— Buonaparte, dans les dépêches datées du camp devant Acre, le 8 prairial, a rendu compte au directoire de divers combats & de ses succès contre les turcs. Ces actions ont eu lieu à Kahow, à Nazareth, à Cana, au Mont-Tabor & Saffet.

Il assure que son passage dans le désert pour revenir en Egypte lui a coûté 500 morts et environ le double de blessés ; mais qu'il a tué à l'ennemi plus de 15,000 hommes.

Il avoit fait brûler à Acre la maison de Dzezzer-Pacha, détruit avec ses batteries les principaux monumens de cette ville. C'est, dit-il, la peste qui y régnoit, d'après le rapport des espions, qui l'a empêché d'y pénétrer. Une fois dans la place, il eût été impossible d'empêcher les soldats de la piller, & ils eussent introduit dans notre armée le plus terrible des fléaux. Il quitta, en conséquence, les environs d'Acre, le 12 prairial. Il a fait sauter, en revenant, les fortifications de Jaffa.

— C'est avec la fille du maître des bains de Rosette & dans une Mosquée, que s'est marié général Menou.

— L'interprète Venture est mort devant Acre.

— L'institut a tenu hier une séance publique. Le citoyen Jussieu présidoit. L'ex-ministre François (de Neufchâteau) a fait le rapport des travaux de la classe littéraire. Il a donné beaucoup d'éloges aux mémoires des citoyens Mauger & Langlès , & aux ouvrages du grammairien Doumergue. Le citoyen Lefevre-Ginau a rendu compte des découvertes chimiques.

— Molé a reparu hier dans le rôle d'*Alceste*, (du *Philinte* de Fabre-d'Eglantine). Il a été accueilli, applaudi, & après la pièce, demandé avec enthousiasme. Son beau talent paroît toujours jenne, parce qu'il est toujours vrai, & ce rôle est peut-être aujourd'hui son triomphe.

Le citoyen Damas a paru souvent dans le rôle de *Philinte*, digne de jouer à côté de Molé. C'est la première fois peut-être que cet acteur montre une aisance, un à-plomb, une finesse qui promettent de le voir atteindre au talent de Fleury.

— Tous les gens de goût ont remarqué au salon, le charmant tableau de la citoyenne Chaudet, qui représente un enfant montrant à lire à son chien. Charles a dit, en le regardant : *Cela est joli comme une fable de Lafontaine.*

— Le jeune Guérin, l'auteur du tableau de *Marcus Sextus*, a été invité hier à dîner au directoire.

— La route de Paris à Brest (par Rennes) est interceptée, depuis quelques jours, par les chouans qui se sont emparés de Martigny, poste situé sur la route entre Laval & Mayenne.

— L'administration centrale de l'Eure s'est adjoint les citoyens Vallée & Lacroix, en remplacement des citoyens Blin & Milcent qui ont donné leur démission.

— Au moment où le commandant de Maëstricht se présenta à la municipalité de cette commune pour lui signifier la mise en état de siege de la place, en vertu de l'arrêté du général Tilly, elle délibéroit sur la manière de célébrer la fête du 9 vendémiaire, anniversaire de la réunion des neuf départemens à la France. L'indignation succéda sur-le-champ au patriotisme qui dictoit la délibération. Tous les officiers municipaux se dépoillèrent de leurs écharpes, déclarèrent qu'ils ne célébreroient point la fête, & plusieurs donnerent à l'instant leur démission.

— On mande de Marseille que 500 patriotes napolitains, nouvellement débarqués, vont être envoyés à Géménos & autres communes environnantes, pour y réprimer des mouvemens royalistes.

— Edouard Kirwan, signataire du *journal de Bordeaux*, a été arrêté. Les scellés ont été mis sur ses presses.

— Les épouses de plusieurs généraux russes ont été prises à Zurich.

— On dit Lavater mort des coups qu'il a reçus d'un soldat russe.

— Paul I^{er}, après avoir accablé Suwarow de dignités, de titres & de présens, vient d'ordonner, à ses sujets, de joindre dans leurs prières le nom de ce général au sien & à celui de ses fils.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 vendémiaire.

32 32 60 42 51.

Au rédacteur du *Publiciste*.

Paris, le 15 vendémiaire an 8.

Il y a quelqu'erreur dans le compte qui a été publié, ces jours derniers, sur la situation de l'estimable citoyen Dolomieu. Il n'a point été arrêté à Tarente; mais il avoit été retenu prisonnier de

guerre avec le général Damas & les autres Français qui étoient venus d'Alexandrie sur la corvette la *Belle Maltoise*. Il s'étoit embarqué à Tarente avec ses compagnons pour se rendre à Messine. C'est là que les chevaliers de Malte réfugiés ont obsédé le ministre napolitain & obtenu contre Dolomieu des ordres aussi iniques que cruels.

Il re-étoit tellement la barbarie de ses ennemis, qu'il s'étoit réduit à ne manger que de la viande qu'il faisoit griller lui-même & de la salade sans assaisonnement.

On assure qu'il a été transféré de Messine à Palerme, où il est en effet traité avec la plus grande dureté.

Cependant, étranger à toute opération militaire & politique, Dolomieu n'a joué à Malte que le rôle honorable de conciliateur. Il a sollicité & obtenu la protection de Buonaparte pour tous ceux de ses anciens camarades qui se sont adressés à lui. Il a intercédé pour ceux mêmes dont on avoit découvert la haine pour les Français par leurs lettres interceptées; & pas un seul chevalier n'a été atteint ni dans ses propriétés, ni dans sa personne. Ce sont ceux qu'il a servis qui, à ce qu'il paroît, conjurent sa perte.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 16 vendémiaire.

On ajourne un projet présenté par une commission spéciale, tendant à accorder à la commune de Saint-Claude, à titre de secours, une somme de 550 mille francs, qui sera prise sur les fonds affectés au ministère de l'intérieur.

Boulay-Paty fait adopter la rédaction définitive du projet présenté par Grandmaison, qui accorde une prolongation d'un an de délai aux aspirans de marine pour se présenter aux examens.

La discussion s'engage sur le projet de Saintthorent, relatif à la répartition des contributions foncière, mobilière, personnelle et somptuaire de l'an 8, et à leur mode d'assiette.

— Votre commission, dit le rapporteur, s'est proposé pour but de hâter la mise en recouvrement, d'épargner au peuple les frais d'un remaniement général des rôles, de donner au public des ressources plus promptes, dont la salubre activité empêche les emprunts onéreux, et préserve les citoyens de contributions nouvelles. Elle a aussi médité les moyens de réparer quoique très-faiblement à son gré, des inégalités restées dans la répartition de la contribution personnelle et mobilière de l'an 7. La loi du 17 messidor dernier fixe la somme des contributions directes : la contribution foncière est fixée à 210 millions. Les besoins de l'état, le salut de la république ne permettent pas de révoquer en doute la nécessité de la fixation déterminée par la loi du 17 fructidor.

Denisart & un autre membre combattent le projet : ils retracent les vices de la répartition de l'an 7, & se plaignent de ce qu'en adoptant la même base pour l'an 8, on remet encore à l'an 9 les soulagemens que l'on avoit fait espérer à un grand nombre de départemens. Ils desireroient que l'on prit pour base le travail des années antérieures.

Thibault a observé que diverses commissions avoient proposé des économies considérables dans les différentes branches de l'administration : la marine, la guerre, ont éprouvé des réductions considérables; cependant on n'a point encore calculé à combien s'éleveroient les dépenses de l'an 8, ainsi réduites. Cette fixation lui paroît indispensable avant d'établir des contributions fixes.

Destrem trouve cette opinion erronée, en ce que c'est d'après ces réductions mêmes, qu'il faudroit environ 600 millions. & qu'il n'y a pas lieu à espérer de dégrevement dans les contributions foncières. Il demande en conséquence que le projet soit mis aux voix.

Le conseil, sur sa proposition, déclare l'urgence & dis-

eute les articles du projet. Voici les dispositions adoptées sur la contribution foncière :

1°. La contribution foncière de l'an 8 ; fixée par la loi du 17 fructidor an 7 , à la somme de 210 millions , est & demeure répartie entre tous les départemens de la république situés en Europe , conformément au tableau annexé à la loi du 7 brumaire an 7 , portant pour l'an 7 répartition de pareille somme de 210 millions.

2°. La répartition faite en exécution de la loi du 7 brumaire an 7 , aux cantons ou communes ayant une administration municipale , & par les cantons aux communes , est maintenu pour l'an 8.

3°. Dans les dix jours qui suivront la publication de la présente loi , les mandemens , tant en principal que centimes additionnels , seront expédiés par les administrations centrales aux administrations municipales.

Le reste du projet est ajourné.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 16 vendémiaire.

Barro! fait approuver une résolution du 13 vendémiaire , qui ouvre un crédit au ministre de la marine pour le service de l'an 8.

Le président appelle le rapporteur de la résolution du 2 vendémiaire , qui prononce la peine de mort contre tout français qui feroit ou accepteroit des conditions de paix , tendantes à modifier la constitution ou à morceler le territoire de la république.

Laussac pense que cet objet ayant trait à la guerre & à la paix , est un de ceux que la constitution a ordonné de ne traiter qu'en comité général , & il demande que le comité soit formé.

Philippe répond qu'il ne s'agit que d'un principe qui ne touche en rien aux négociations , & que si le conseil veut se ménager les moyens de rejeter la résolution , il faut qu'il donne la plus grande solennité à la discussion.

Cornet fait le rapport en public ; il propose de changer l'acte d'urgence qui ne porte que sur des bruits que la résolution elle-même reconnoit calomnieux. Traitant la question au fond , il applaudit au but moral & politique qu'on se propose ; mais il croit qu'en l'approuvant , le conseil des anciens opéreroit un effet moral & politique entièrement différent ; que cette loi auroit le funeste inconvénient de faire croire à la France & à l'Europe que le gouvernement français n'osant pas dire qu'il ne veut pas de la paix , l'environne de difficultés & d'obstacles , telles que jamais on ne pourroit la conclure. Résolu & réduits comme nous le sommes , ajoute-t-il , à ne faire la paix que par la victoire , peut-on croire qu'avec un tel médiateur , nous consentirions à des conditions désavantageuses.

Cornet reproche en outre à la résolution de ne mettre aucune proportion dans les peines ; de punir de mort la simple proposition qui n'est qu'un acte de l'esprit , comme l'acceptation qui est un acte matériel ; d'attenter aux droits constitutionnels du directoire & du corps législatif , en enlevant au premier l'initiative des négociations ; en assignant au second des bornes à la faculté illimitée que la constitution a laissé au conseil des cinq cents de faire des proposi-

tions ; en nuisant par-là même au droit qu'a le conseil des anciens d'approuver ou de rejeter ces propositions ; de confondre les pouvoirs en déchargeant le directoire de sa responsabilité pour les négociations ; de préjuger l'aucantissement de la constitution , en supposant qu'elle peut être modifiée autrement que dans les formes qu'elle a prescrites elle-même ; d'être inutile parce que la constitution a défendu de faire aucun traité qui contiendrait une aliénation du territoire ; d'être propre à influer sur nos relations extérieures d'une manière désavantageuse , en ce qu'elle gêneroit les négociateurs qui auroient toujours à craindre que la malveillance & l'esprit de parti ne trouvassent des propositions tendantes à attaquer la constitution ou l'intégrité de la république dans les propositions les plus sages & les plus avantageuses , en ce qu'elle interdiroit tout système de compensation , &c.

La presque unanimité de la commission propose le rejet. Letourneux qui a rompu cette unanimité , rend compte de ses motifs particuliers. La résolution ne fait qu'affermir la république & la constitution , en empêchant qu'il soit porté atteinte à l'une & à l'autre. Elle ne touche en rien au droit que le directoire a de faire des négociations ; ce droit ne peut jamais s'étendre jusqu'à changer la constitution , sans le consentement du peuple , & à vendre le territoire français. Celui qui commettrait l'un de ces deux crimes , ou tous les deux à-la-fois , seroit un traître qui mériteroit la peine capitale que lui réserve la résolution. Ce principe est vrai , même à l'égard du nouveau territoire acquis par la victoire ; car non-seulement la constitution n'a fait aucune distinction entre l'ancien & le nouveau , mais encore elle n'a pas fixé le nombre des départemens , afin qu'on pût amexer aux premiers les glorieux gages de nos conquêtes. Letourneux termine en rappelant cette phrase extraite du discours prononcé par Cornu dans la séance du 1^{er} vendémiaire : « Garantissons à la nation française les limites que lui a données la nature , et que la victoire lui a garanties ».

Le conseil ajourne la suite de la discussion jusqu'après l'impression des deux discours.

Bourse du 16 vendémiaire.

Rente provisoire , 0 fr. 00 c. — Tiers consol. , 8 fr. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 70 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 — Bons d'arrérage , 78 fr. 50 c. , 77 fr. 50 c.

Acis aux peres et meres sur l'inoculation de la petite vérole ; par Delaroché , médecin ; in-8°. A Paris , chez Croullebois & König , Libraires ; & chez Rousseau , imprimeur , rue Nicaise , n°. 23. Prix , 75 cent.

Les préjugés qui se sont opposés jusqu'ici à l'heureux système de l'inoculation , commencent à se dissiper , même dans le peuple. La brochure que nous annonçons est propre à persuader ceux qui doutent encore. L'auteur , pour établir son opinion , en appelle à une expérience de trente années de succès ; c'est un titre pour être écouté. Les peres & meres de famille doivent lire cet ouvrage ; il est impossible qu'après l'avoir médité , ils ne sentent l'indispensable nécessité de préserver par l'inoculation les enfans de ce mal horrible qui flétrit la beauté dans sa fleur , & souvent détruit à jamais la santé.

Jamais cette importante matière n'a été traitée avec autant de clarté & d'intérêt. La pratique de l'auteur d'une pareille théorie doit bien appeler la confiance.

A. FRANÇOIS